Nous contacter :

pas-51-fontaineduve@ac-reims.fr

06 09 09 62 82

Horaires de la permanence téléphonique :

Lundi : 10h – 18h
Mercredi : 12h – 13h30
Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h - 18h

Etablissements concernés

- **Secteur de la Cité Scolaire de la Fontaine du Vé (SEZANNE)**
Écoles rattachées : Primaire Saint-Denis (SEZANNE), Primaire (GAYE), Primaire (SAUDOY), maternelle et élémentaire *du Centre* (SEZANNE), maternelle et élémentaire des Limonières (SEZANNE), maternelle Saint-Pierre (SEZANNE), maternelle (BARBONNE-FAYEL), élémentaire (CHARLEVILLE), élémentaire (FONTAINE-DENIS-NUISY).

- **Secteur du Collège du Mazelot (Anglure)**
Écoles rattachées : maternelle et élémentaire (ANGLURE), maternelle et élémentaire (CONFLANS-SUR-SEINE), maternelle et élémentaire (SAINT-JUST SAUVAGE).

- **Secteur du Collège du Grand Morin (Esternay)**
Écoles rattachées : Primaire du Cèdre (LES ESSARTS LE VICOMTE), maternelle et élémentaire Arthur Rimbaud (ESTERNAY).

Le dispositif est piloté conjointement par l'**Académie de Reims** et l'**ARS Grand Est** et associe huit organismes du secteur médico-social.

ACADÉMIE DE REIMS
Liberté Égalité Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

ACADÉMIE DE REIMS
Liberté Égalité Fraternité

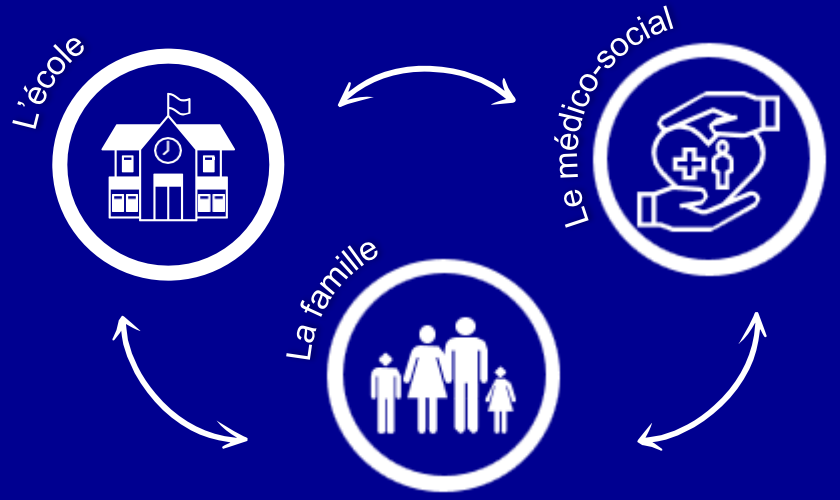
Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Marne

PAS MARNE

Agence Régionale de Santé Grand Est

Les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) sont déployés à partir de la rentrée 2025 dans la Marne

Une coopération tripartite au service des apprentissages de l'élève



15 Pôles d'Appui à la Scolarité sont disponibles sur le département de la Marne

APEI

ANAIS FONDATION
Agir pour Notre Société

ACRMP

GROUPE UGECAM
Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés

Institut Michel FANDRE

APAJH Marne
GPEAJH

Acpei

CMPP de Reims

Qu'est-ce qu'un PAS ???

Le **Pôle d'Appui à la Scolarité** est un service public visant à **renforcer et garantir l'accessibilité de l'école** pour mieux scolariser tous les élèves. Ce dispositif propose un **soutien ponctuel** à la scolarité, pour des élèves qui en ressentent le besoin. Grâce à l'intervention d'une **équipe pluridisciplinaire**, le PAS vient dans la classe apporter une expertise croisée afin d'identifier les besoins spécifiques de l'élève. Cet appui ponctuel a pour objectif d'apporter des réponses aptes à **modifier l'environnement scolaire** et à **faciliter l'adaptation et les apprentissages** de l'élève.

☑ Le PAS, c'est :

- Un lieu d'accueil des familles et des élèves présentant des besoins particuliers ;
- Un appui aux élèves, aux familles et aux équipes ;
- Une réponse construite à partir des besoins identifiés ;
- La possibilité de mobiliser et coordonner des ressources.

☒ Le PAS, ce n'est pas :

- Une nouvelle structure qui se substitue aux acteurs existants ;
- Un moyen d'effectuer des bilans, des diagnostics ou des soins ;
- Une réponse automatique ou prédéterminée ;
- Un dispositif réservé aux élèves en situation de handicap ;
- Un moyen d'obtenir une AESH.

La boîte à outils des PAS :

- Des adaptations et aménagements pédagogiques
- Un soutien aux équipes pédagogiques (formation)
- Un appui ponctuel et direct du médico-social auprès de l'élève en classe
- Du matériel adapté répondant à des enjeux d'accessibilité

À qui s'adressent les PAS ???

Les Pôles d'Appui à la Scolarité s'adressent à **tous les enfants et adolescents scolarisés**

Quand faire appel aux PAS ???

Une difficulté persiste, un soutien supplémentaire semble nécessaire, la famille ou les établissements peuvent alors solliciter le PAS.

Mettre en place un accompagnement par le PAS en 5 étapes :

Je constate que mon enfant présente des difficultés d'adaptation dans son environnement scolaire.

1. **Je prends contact avec le Pôle d'Appui à la Scolarité.**
2. Si la situation entre dans le périmètre d'action du PAS, **je suis reçu par l'un des professionnels du binôme PAS** dans un lieu d'accueil destiné aux familles.
3. **L'environnement scolaire de mon enfant est alors analysé par différents professionnels pour identifier ses besoins.**
4. **Un projet de réponse m'est ensuite proposé pour une durée déterminée.** La mise en œuvre de ces adaptations n'est possible qu'avec mon accord.
5. Une fois les réponses apportées, **une synthèse** est réalisée **conjointement entre le PAS, le corps enseignant et la famille.**

En tant que parent, je joue un rôle clé dans la mise en place de l'accompagnement par le PAS. Je suis à l'initiative de la démarche, je participe à l'évaluation des besoins de mon enfant et suis décisionnaire à chaque étape du processus.

Les équipes des Pôles d'Appui à la Scolarité :



Un enseignant spécialisé
Coordonnateur du PAS



Un éducateur spécialisé

Chaque binôme peut mobiliser des compétences complémentaires issues de l'Éducation nationale ou du secteur médico-social en fonction des besoins repérés.